

VOUS SOUHAITEZ ACCUEILLIR DES JEUNES EN SERVICE CIVIQUE ?

Service Civique Solidarité Séniors (SC2S) vous propose un accompagnement sur-mesure.



Le Service Civique est un **engagement citoyen**, porteur de valeurs de **mixité** et de **solidarité**, qui a pour objet l'accomplissement d'une **mission d'intérêt général** (sans critères de qualification).

Age des volontaires	Durée de la mission	Durée hebdomadaire de la mission	Indemnités mensuelle des volontaires
16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap)	de 6 à 12 mois	de 24h à 35h	473 € de l'Etat 107 € de la structure d'accueil



Désireuse d'accompagner le développement du Service Civique et de faciliter l'accueil de volontaires au sein des structures du grand âge*, SC2S, spécialiste du Service Civique, se mobilise avec ses partenaires. **2 modalités** possibles existent pour rejoindre la **mobilisation nationale SC2S** :

Modalité 1

Vous disposez d'un agrément de Service Civique ?

Votre structure peut s'appuyer sur son agrément pour accueillir un ou plusieurs jeunes et rejoindre SC2S.

Vos avantages

SC2S prend en charge :

- 100% de la prestation si un des jeunes est " éloigné » (sans qualification aucune, résident de QPV ou ZRR, en situation de handicap)
- **50% de la prestation** de subsistance de 107,58 € due au jeune pour toutes nouvelles missions,
- un « **socle commun** » de formations pour vos tuteurs et pour les volontaires,
- une **aide au recrutement**.

Modalité 2

Vous ne disposez pas d'agrément de Service Civique ?

SC2S vous aide à définir des missions en lien avec votre projet d'accueil et vous accompagne dans les démarches.

Comment ?

En plus des avantages cités dans la modalité 1, SC2S pourra mettre à votre disposition un binôme de volontaires, dont elle assurera la responsabilité administrative et juridique dans le cadre d'une convention d'**intermédiation**.



Il n'est exigé aucune participation financière pour participer à la mobilisation nationale **SC2S**.

* Associations, fondations, autres organismes à but non lucratif de droit français ou de droit étranger, organismes publics français ou de collectivités territoriales françaises ou étrangères.